



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 10 septembre 2024 – 20h00

Etaient présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, LARDON Damien, VÉRITÉ Mickaël, LE BOUCHER Franck, DESCHOOLMEESTER Denis, CISSE Emmanuel, JUGE Didier, et Mmes PLANCHON Anne France, LE BRETON Carole, RAGOT Christelle, FOUGERAY Sandrine, TOUCHARD Annabelle, POITOU Céline.

Étaient absents excusés : Mmes MOISE Tania (procuration à Mr ESNAULT Raymond), GARNIER Christelle, Mrs MARAIS Jean-Claude (procuration à Mr HUBERT Jean Paul), GUILLIN Benoît (procuration à Mme RAGOT Christelle).

Secrétaire de séance : Mr LARDON Damien.

Convocation et affichage : 3 septembre 2024.

Membres en exercice : 18 présents : 14 votants : 17

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 2 juillet 2024.

BUDGET COMMUNE : PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES (DÉCISION)

Mr Le Maire informe avoir procédé, à la demande de la Trésorerie de la Ferté Bernard, un mandatement pour provision de dépréciation de créance d'un montant de 50€ au compte 681 « Provision pour dépréciation de créances ».

RESTAURANT SCOLAIRE : TRANSFERT COMPTABLE DE L'ACTIF (DÉLIBÉRATION)

Vu les délibérations n° 38/2023 et 44/2024 en date du 2 mai 2023 et du 2 juillet 2024 décidant de la municipalisation du service de restauration scolaire à compter du 6 juillet 2024,

Vu que l'association a acté sa dissolution au 05 juillet 2024 et transmis ses restes à recouvrer et restes à payer,

Vu le relevé bancaire de l'association au 10 septembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE d'encaisser la somme 2 798€23 versée par l'association.

Cette somme fera l'objet de l'émission d'un titre au compte 75888 « autres produits de gestion courante »

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude	Jean Paul HUBERT	X		
CISSE Emmanuel		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
MOISE Tania	Raymond ESNAULT	X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
GUILLIN Benoît	Christelle RAGOT	X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

RESTAURANT SCOLAIRE- TARIFICATION (DÉLIBÉRATION)

Considérant le [décret n° 2006-753 du 29 juin 2006](#) relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public qui précise qu'il appartient aux collectivités territoriales de fixer les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des établissements dont elles ont la charge,

Vu la délibération n° 43/2023 en date du 6 juin 2023,

Vu la délibération n° 29 /2024 en date du 9 avril 2024,

Vu la délibération n° 30/2024 approuvée par les élus le 9 avril 2024,

Vu les tarifs actuels,

- A 3.98 € pour les petits (PS-MS-GS-CP),
- A 4.15 € pour les grands (CE1-CE2-CM1-CM2).
- Tarif panier en cas d'allergie de l'enfant : 2€ (celui-ci apporte son repas : inclus la réception du repas préparé par les parents pour mettre au frais, le contrôle des dates de péremption, les frais du personnel)
- Tarif adulte : 6€31
- Tarif occasionnel des petits : 4€31
- Tarif occasionnel des grands : 4€49

Mr LARDON, Maire Adjoint, propose de maintenir les tarifs actuels

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ,

DECIDE de maintenir les tarifs ci-dessus précités

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude	Jean Paul HUBERT	X		
CISSE Emmanuel		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
MOISE Tania	Raymond ESNAULT	X		
VERITE Mickael		X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
GUILLIN Benoît	Christelle RAGOT	X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIERE CANIROUTE :

Considérant que depuis le début de l'année, la commune travaille, avec la fourrière CANIROUTE, Considérant que la mairie a reçu la proposition de renouvellement de la convention, il convient de s'interroger sur celui-ci.

Mr le Maire s'interroge sur le coût de la prestation et le service rendu à savoir :

1.60 HT par an et par habitant
et en sus les prestations effectuées car peu d'interventions sont gratuites.

Nous avons donc contacté Moloss Land pour avoir leur tarification :

0.75 HT par an et par habitant et sans aucun autre frais supplémentaire.
Cependant Moloss Land ne gèrent que les chiens et chats.

Les élus décident de reporter la décision en octobre pour connaître l'avis d'autres communes et avoir des précisions complémentaires.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES- EXONERATION **(Information)**

L'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré **un nouveau zonage dénommé "France Ruralités Revitalisation" au 1er juillet 2024.**

Le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) remplacera les zones de revitalisation rurale (ZRR). L'objectif de ce changement est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux vulnérables.

De nouvelles exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises codifiées aux articles 1383 K et 1466 du code général des impôts (CGI), sur délibération des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont possibles,

La Commission de finances de la CDC a émis un avis favorable sur l'exonération de la CFE en faveur des établissements créés ou faisant l'objet d'une extension dans une zone FRR et en faveur des médecins et auxiliaires médicaux ou vétérinaires,

Cette décision sera délibérée le 12 septembre 2024 en Conseil Communautaire.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Décision) :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- **DIA**

Mr Le Maire informe de la Déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie :

- 1 et 3 rue de la Fabrique
- 22 rue de la Merize
- 17 rue Gambetta
- 2 Chemin du Landon

- **DEVIS**

- 3 A Technologie : 304 TTC changement switch à l'Ecole
- Au Fil de l'eau : 1515 TTC changement de chauffe-eau dans un logement communal

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport annuel de la Sylvalorm,
- Démission d'un agent,
- Stagiairisation d'un agent,
- Fermeture du restaurant dans la commune,
- Réorganisation des services administratifs de la commune,
- Accueil de Mme LETERTRE et sa famille à la mairie autour d'un pot pour ces 100 ans
- Le mur mitoyen du SDIS et du voisin penche et bouge. Des travaux seront à envisager.

COURRIER

- Faire-part de naissance

PAROLES AUX ELUS :

Damien LARDON, Maire Adjoint informe :

- Que suite à la suppression de la classe, à la rentrée scolaire 2024 :
 - nous avons réorganisé l'affectation des salles entre la périscolaire et l'école.
 - nous sommes passés à un service pour la restauration collective. Nous avons un retour positif des agents de la restauration collective. Les ATSEM informent d'un manque d'autonomie croissant des enfants ce qui les mets en difficulté.
- Que les sorties piscines ont débuté,
- Que des nouveaux ballons ont été à nouveau commandés

Raymond ESNAULT, Maire Adjoint informe que :

- Le dos d'âne lors des travaux d'aménagement sécurité voie piétonne a dû être refait car trop haut.
- Les travaux d'éclairage et d'enfouissement des réseaux prends fin. Il restera juste un poteau à retirer

car actuellement inaccessible .

- Il demande des avis sur les tests de sens interdit effectués rue Armand Charbonnier et rue du 11 novembre.
- Des travaux d'assainissement ont été effectués suite à un sinistre : installation de clapet anti-retour.

Anne France PLANCHON, Maire Adjointe informe :

- L'arrivée d'un nouveau médecin le 5 novembre 2024 accompagnée d'une assistante médicale pour 2 à 3 jours par semaine. Un réaménagement sera fait avec une mutualisation de la salle d'attente avec les infirmiers. Il faudra aussi racheter quelques équipements supplémentaires
- Le COPIL de la France Services aura lieu le 27 septembre 2024 à 9h30.

Jean Paul HUBERT, Maire, informe que Jean Claude MARAIS, Maire Adjoint :

- A demander des devis en remplacement des chaudières de la mairie et école.

Denis DESCHOOLMEESTER, conseiller municipal, informe que :

-Lors de certaine location de la salle des fêtes, les locataires ouvrent les fenêtres laissant sortir tardivement la musique. Il a été décidé de demander de ne pas ouvrir la fermeture des portes lors de la remise des lieux .

Séance levée à 22h17

Secrétaire de séance

Maire

Maire Adjoint

Jean Paul HUBERT

Damien LARDON